


Archives départementales d' Ille et Vilaine - Cote L 355

Election du maire Jean Guerin le 13 novembre 1791 - Guipel

PHILIPPE le sept (le dix sept) novembre, le dimanche, treize heures  
après midi de cette paroisse, tout le corps municipal, et Citoyens actifs d'au  
de la commune de Guipel, se sont réunis au lieu ordinaire des délibérations et sous la présidence  
de la commune de Guipel, à l'effet de procéder à l'élection d'un  
Municipalité de Guipel, à qui a été fait pardevant de liste double  
pour 1792 et 1793, et auquel a été nommé pour maire, et  
procureur de la commune, M. M.  
Jean Guerin le jeune maire,  
Joseph Danpail procureur de la commune,  
Officiers municipaux,  
M. M.  
Julien Dupont,  
Julien Prioul,  
Julien Poutrecher,  
François Chotard,  
Et Pierre Simon,  
Secrétaire greffier,  
François Gaudillon,  
tous lesquels ont présentement fait devant ledit maire et  
le serment exigé par la loi, et ont signé sur le registre des  
délibérations Jean Guerin maire, Joseph Danpail procureur de la  
Commune, Julien Dupont, J. Prioul, Julien Poutrecher, François  
Chotard, Et Pierre Simon, le présent acte dans la Chambre du  
Conseil de la Commune le treize novembre mil sept cent quatre vingt  
un

Gaudillon  
Secrétaire greffier



Archives départementales d' Ille et Vilaine - Cote L 366  
Election du maire Jean Guérin le 17 Brumaire an IV (8 novembre 1795) – Guipel

Commune de Guipel  
No. 17  
Guipel

Le jour d'aujourd'hui dix sept Brumaire, l'an quatre de la République Française une et indivisible, aux dix et onze heures du matin, se sont réunis les citoyens habitant la commune de Guipel, département d'Ille, le canton, Canton de Guipel, au nombre de trente et un, et au lieu ordinaire de l'assemblée de la commune, pour procéder conformément à l'article cent soixante dix-neuf, titres sept, de l'acte constitutionnel, et à l'article 36. de la loi du vingt vendémiaire dernier, à la nomination d'un agent municipal et d'un adjoint, d'après la convocation qui en fut faite huit jours à l'avance, pour le vendredi quinze courant, aux dix heures du matin, mais l'assemblée n'ayant pu se constituer à cause du petit nombre de citoyens qui se réunirent, il renvoya la séance, à la jour, et à l'heure ci-dessus marquée, en conséquence cette séance fut ouverte sous la présidence du citoyen Jean moulin doyen d'âge, et le citoyen Joseph Bourriet comme le plus jeune des votants, a été nommé par acclamation secrétaire, et les citoyens François Gandilion, Jean François Mathurin Allié, et Jean Guérin le jeune ont été de même nommés Secrétaires: le premier Bureau ainsi composé, on a ensuite procédé au scrutin de liste à la nomination du président de l'assemblée, celle de son secrétaire et celle des trois Secrétaires. le résultat des scrutins, dépouillés a donné l'égalité de suffrage pour la présidence, aux citoyens François Gandilion et Jean Briet, lequel ont réunis la majorité de tous les suffrages; le citoyen Gandilion étant trouvé plus âgé que son concurrent, a été par l'assemblée proclamé président, et le citoyen Briet son secrétaire; les citoyens Jean François Mathurin Allié, Pierre Baudouin de la normandière, et Jean Guérin le jeune, ont de même réunis la majorité des suffrages pour être Secrétaires: le second Bureau ainsi formé. et chaque membre y ayant pris place, selon l'ordre de la nomination, on a ensuite procédé par scrutin de liste simple, à la nomination d'un agent municipal et le résultat des scrutins dépouillés, ayant donné la majorité absolue au citoyen Jean Briet, il a été proclamé par le président de l'assemblée, agent municipal de la commune de Guipel, cette opération terminée, on a eu le champ pour

ARCHIVES  
ILLE  
ET  
VILAINE

est par scrutin de liste simple, à la nomination d'un  
adjoint municipal, et le résultat du premier scrutin  
rapporté, a donné la majorité absolue au citoyen François  
Chollard, lequel a été proclamé par le président de l'assemblée  
et par son président, adjoint municipal de la dite  
commune de Guipet, ainsi qu'est terminée la séance, a chargé  
au président dans donner avis au citoyen Nottard, dans  
le plus bref délai possible, de faire parvenir aussi  
dans délai, son procès verbal au président de la commune  
municipale du Canton de Heudé; de tout quoi il a été  
rapporté. Le présent procès verbal, sous les signatures de tous  
les membres du bureau, hors celui dudit d'udit Secrétaire  
lequel est resté sans vouloir remplir cette fonction  
et sans donner aucun motif de cause légitime,  
ce dit jour et au après midi et après lecture  
pour l'expédition conforme à la minute du procès verbal

ont signé, *J. J. Haudouin*  
Secrétaire

*Jean Guerin* Secrétaire

*J. J. Haudouin*  
président

Archives départementales d' Ille et Vilaine - Cote L 366  
 Election du maire Jean Guerin le 18 thermidor an VI (5 août 1798) – Hédé

Fiche suiveuse

Date : 11/05/2011 Heure : 15:55

L 366

Canton  
 de  
 Hédé

22

Hédé le dix huit thermidor an six de  
 la république française une et indivisible

Département  
 d'Ille &  
 Vilaine

Administration Municipale Du Canton  
 de Hédé

aux Ministres

aux Administrations Centrales des Départements  
 de la république

aux Administrations Municipales

aux Tribunaux

aux Juges de Paix

Citoyens

Dept d'Ille & Vilaine

auxquels nous prions recommander, l'autorité de nos  
 Cités qui nous seroient présentés comme émanés de  
 nous, en vertu de notre visa nous vous faisons  
 passer nos noms, nos signatures et l'empreinte  
 de notre sceau de notre Administration

Noms.	Fonctions	Signatures
Deslandes	président	Deslandes président
Allix	agent municipal	Allix agt. municipal
Desvallée	Deu	Desvallée agt. municipal
Griehard	Deu	griehard agt. municipal
Pepouer	Deu	Pepouer agt. municipal
Jau Lou	Deu	Jau Lou agt. municipal
Jiquel	Deu	Jiquel agt. municipal

Noms	Fonctions	Signatures
Jean Guerin	agent	Jean Guerin agent mepal
Chabot	adjoint	Chabot adjoint
Garcengel	id	Garcengel adjoint mepal
Gersin	Commissaire d'ad- ministration	Gersin
Lemarchand	Secrétaire	Lemarchand
Robiou	Commissaire	Robiou
Lupretute de Scau		

